



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2018-2019

JS/PG,CE,LW

P.V. PETI 15

Commission des Pétitions

Procès-verbal de la réunion du 03 juillet 2019

Ordre du jour :

1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions des 5, 19 et 21 juin 2019
2. Débriefing au sujet du débat public du 21 juin 2019 et des conclusions y retenues
3. Avis quant à la recevabilité des nouvelles demandes de pétition publique

Demande de pétition publique 1308 - Pour une réglementation plus stricte, le remboursement par la CNS ou l'abrogation de convenance personnelle facturée par les médecins

Demande de pétition publique 1309 - Einwegpfand auf Plastikflaschen und Dosen

Demande de pétition publique 1311 - Création d'une plateforme virtuelle officielle pour mieux gérer le lien entre les personnes physiques et les institutions officielles

Demande de pétition publique 1312 - Pour une nouvelle législation qui oblige les agents de sécurité et les portiers à porter un badge d'identité pendant le travail

Demande de pétition publique 1314 - Santé et Sécurité de la population

Demande de pétition publique 1315 - Imprimer les tickets de caisse des commerces seulement à la demande du client / Keesenziedel a Geschäfte nëmmen nach ob Ufro vum Client ausdrécken

Demande de pétition publique 1316 - Fir d'Opschaffe vun der Geschicht vun de lëtzebuurger Heemer an Internater an de Joren 1950 bis 1975

Demande de pétition publique 1317 - Pour la fermeture de la centrale de Cattenom

Demande de pétition publique 1318 - Pour la mise en place d'une loi contre le harcèlement moral (mobbing) au Luxembourg / Fir d'Mise en place vun engem Gesetz géint moralesch Belästegung op der Aarbechtsplaz (mobbing) zu Lëtzebuerg

Demande de pétition publique 1319 - Recht auf Leitungswasser / The right for tap water / Droit à l'eau du robinet

Demande de pétition publique 1321 - Déi zouhuelend Loyerspräiser zu Lëtzebuerg

Demande de pétition publique 1322 - POUR L'OCTROI IMMEDIAT DE LA CLASSE 2 AUX FAMILLES MONOPARENTALES

4. Suivi des pétitions en cours d'instruction
5. Divers

*

Présents : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. André Bauler, M. Alex Bodry, M. Mars Di Bartolomeo, M. Gast Gibéryen, M. Marc Goergen, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Marc Hansen, Mme Octavie Modert, Mme Lydia Mutsch, M. Marco Schank

M. Eugène Berger remplaçant M. Frank Colabianchi

M. Joé Spier, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Frank Colabianchi, M. Paul Galles, M. Roberto Traversini

M. David Wagner, observateur délégué

*

Présidence : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Présidente de la Commission

*

1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions des 5,19 et 21 juin 2019

Les projets de procès-verbal sous rubrique sont approuvés.

2. Débriefing au sujet du débat public du 21 juin 2019 et des conclusions y retenues

Madame la Présidente Nancy Arendt rappelle brièvement les conclusions qui ont été arrêtées par les commissions parlementaires concernées à l'issue du débat public du 21 juin 2019 au sujet de la pétition 1182 relative aux frais bancaires, à savoir :

« Une réunion jointe sera organisée, sous la responsabilité de la Commission des Finances et du Budget, associant la Commission de l'Economie, de la Protection des consommateurs, et de l'Espace ainsi que la Commission de la Famille et de l'Intégration.

Seront invités à cette réunion jointe, Monsieur le Ministre des Finances, Madame la Ministre de la Protection des consommateurs ainsi que l'ABBL et la CSSF.

L'objet de la réunion jointe sera de demander à l'ABBL dans quelle mesure elle est disposée à mieux informer les clients des établissements bancaires sur les tarifs dont sont greffés les opérations des différents instituts, faisant ainsi jouer une transparence accrue. L'ABBL sera également demandée dans quelle mesure elle est disposée à inciter ses membres à former leurs clients pour utiliser les services bancaires numériques qui leurs sont proposés. De même, l'ABBL sera demandée par quels moyens les établissements qu'elle représente pourraient rendre plus humain l'accès des gens au monde digitalisé qui en sont

encore fort éloignés. Finalement, il importe de mieux définir le concept de « personnes vulnérables », ce qui explique le concours des trois commissions visées et notamment aussi de la Commission de la Famille et de l'Intégration.

Il est attendu que l'ABBL contribue activement à réaliser les objectifs qui constituent l'objet de ladite réunion jointe, faute de quoi une modification de la loi du 13 juin 2017 pourra être envisagée. »

Madame la Présidente espère que ladite réunion jointe, qui devra assurer le suivi du débat public du 21 juin 2019, pourra se tenir dans un avenir assez proche.

Monsieur le Député André Bauler donne à considérer que l'invitation de l'ABBL et de la CSSF à ladite réunion jointe constitue une situation particulière et qu'il faudra adresser une demande à cet effet à la Conférence des Présidents. Le Député se propose d'initier ladite demande via le secrétariat de la Commission des Finances et du Budget qu'il préside.

Madame la Députée Octavie Modert estime que le rôle à jouer par l'ABBL pourrait s'avérer moins important s'il était possible d'inciter les établissements bancaires à signer une Charte par laquelle ils s'obligent à pratiquer une certaine modération tarifaire en faveur d'une population dite « vulnérable ». Madame la Députée avance encore la suggestion d'un certain nombre de virements gratuits. Finalement, l'oratrice suggère que, dans la mesure du possible, des statistiques sur le nombre de virements manuels d'une part et de virements informatisés d'autre part, devaient être soumises aux commissions en vue de la réunion jointe ici visée.

Madame la Présidente estime que ces questions touchent déjà le fond du débat et peuvent être évoquées lors de ladite réunion jointe.

3. Avis quant à la recevabilité des nouvelles demandes de pétition publique

AVIS POSITIFS

La Commission des Pétitions a rendu un avis positif relatif à la recevabilité des demandes de pétition publique suivantes :

Demande de pétition publique 1309 - Einwegpfand auf Plastikflaschen und Dosen

Dépôt: le 17.06.2019 à 19:37

Pétitionnaire: Mandy Schott

Demande de pétition publique 1311 - Création d'une plateforme virtuelle officielle pour mieux gérer le lien entre les personnes physiques et les institutions officielles

Dépôt: le 20.06.2019 à 18:05

Pétitionnaire: Claire Albrecht

Demande de pétition publique 1312 - Pour une nouvelle législation qui oblige les agents de sécurité et les portiers à porter un badge d'identité pendant le travail

Dépôt: le 21.06.2019 à 09:37

Pétitionnaire: Mustapha Rial

Demande de pétition publique 1315 - Imprimer les tickets de caisse des commerces seulement à la demande du client / Keesenziedel a Geschäfte nēmmen nach ob Ufro vum Client ausdrēcken

Dépôt: le 25.06.2019 à 15:10
Pétitionnaire: Steven Curfs

Demande de pétition publique 1318 - Pour la mise en place d'une loi contre le harcèlement moral (mobbing) au Luxembourg / Fir d'Mise en place vun engem Gesetz géint moralesch Belästegung op der Aarbechtsplaz (mobbing) zu Lëtzebuerg

Dépôt: le 26.06.2019 à 10:26
Pétitionnaire: Steven Curfs

Demande de pétition publique 1322 - POUR L'OCTROI IMMEDIAT DE LA CLASSE 2 AUX FAMILLES MONOPARENTALES

Dépôt: le 28.06.2019 à 10:09
Pétitionnaire: Jean Heuschling au nom de "Collectif Monoparental" en qualité de "Membre"

Note : Le pétitionnaire a en outre envoyé un courriel contenant plusieurs annexes

Demande de pétition publique 1303 - La mise en place d'un institut de politique étrangère et de sécurité

Dépôt: le 05.06.2019 à 09:18
Pétitionnaire: Marc Kintgen

AVIS NEGATIF

La Commission des Pétitions a rendu un avis négatif relatif à la recevabilité de la demande de pétition publique suivante :

Demande de pétition publique 1319 - Recht auf Leitungswasser / The right for tap water / Droit à l'eau du robinet

Dépôt: le 27.06.2019 à 08:26
Pétitionnaire: David Kieffer au nom de "Refill Lëtzebuerg" en qualité de "Co-founder"

Motivation :

Les membres de la Commission des Pétitions ont jugé le contenu de la présente demande de pétition comme étant équivalent à celui de la pétition 1262 « Droit aux carafes d'eau gratuite dans tous les restaurants et bars », déposée le 2 avril 2019. Dès lors, la demande de pétition publique 1319 est irrecevable en application de l'article 164, paragraphe 3, alinéa 2, du règlement de la Chambre des Députés, qui dispose qu'« une pétition publique introduite sur le site Internet de la Chambre ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction conformément au paragraphe 2 ».

A REFORMULER

Les demandes de pétition publique suivantes doivent être reformulées :

Demande de pétition publique 1308 - Pour une réglementation plus stricte, le remboursement par la CNS ou l'abrogation de convenance personnelle facturée par les médecins

Dépôt: le 14.06.2019 à 09:36
Pétitionnaire: Cyril Perrichon

Motivation :

Les membres de la Commission des Pétitions prient le pétitionnaire de reformuler l'intitulé et le but de sa demande qui sont jugés similaires. Il convient en effet que le but précise en des termes distincts de ceux de l'intitulé en quoi consiste l'objectif poursuivi par l'auteur de la demande de pétition.

L'auteur de la pétition est également prié de reformuler la motivation de l'intérêt général de la pétition en ayant le soin de ne pas exprimer des accusations gratuites et erronées mais de présenter le problème soulevé de manière objective.

Demande de pétition publique 1314 - Santé et Sécurité de la population

Dépôt: le 23.06.2019 à 13:54

Pétitionnaire: Nathalie Choque

Motivation :

L'auteur de la pétition est prié de reformuler sa demande en précisant davantage son intitulé, qui, dans la version initialement déposée, ne reflète pas du tout l'objet de la présente pétition.

Demande de pétition publique 1316 - Fir d'Opschaffe vun der Geschicht vun de lëtzebuenger Heemer an Internater an de Joren 1950 bis 1975

Dépôt: le 26.06.2019 à 06:42

Pétitionnaire: CHRISTIAN FABER

Motivation :

Les membres de la Commission des Pétitions prient l'auteur de la pétition 1316 de reformuler la motivation de l'intérêt général de la pétition. Les membres de la commission sont à se demander si le but poursuivi par l'auteur de la pétition porte sur un travail historique qui concerne les internats et foyers publics et privés, comme le laisse entendre l'explication fournie sous la partie consacrée au but de la pétition, ou si ce travail devrait se limiter à une analyse qui porte sur les seules institutions catholiques. A la lecture du but de la pétition, les membres de la commission comprennent que l'auteur exige une analyse de l'histoire des internats et foyers publics (institutions étatiques et communales) et privés (toutes institutions religieuses et autres institutions privées). En conséquence, les membres de la commission estiment que la motivation devrait être clarifiée sur ce point.

(voir aussi l'échange de vues ci-après, relatif à la pétition 1316)

Demande de pétition publique 1317 - Pour la fermeture de la centrale de Cattenom

Dépôt: le 26.06.2019 à 10:24

Pétitionnaire: Catia De Almeida

Motivation :

Les membres de la Commission des Pétitions prient l'auteur de la présente pétition publique de reformuler sa demande en y apportant un plus grand soin rédactionnel. Ils prient en particulier l'auteur de la pétition de clarifier le terme « fragiliser », dont l'usage à cet endroit leur semble erroné. Les membres de la commission comprennent que le pétitionnaire a voulu écrire « sensibiliser » au lieu de « fragiliser ».

Demande de pétition publique 1321 - Déi zouhuelend Loyerspräiser zu Lëtzebuerg

Dépôt: le 27.06.2019 à 14:56

Pétitionnaire: Jean-Pierre Hein

Motivation :

Les membres de la commission prient l'auteur de la pétition de reformuler l'intitulé en y précisant qu'elle se dirige « contre » l'augmentation des prix de loyer. L'auteur de la pétition est également prié de préciser davantage le but de la pétition en formulant des phrases entières.

Echange de vues

Concernant la **demande de pétition publique 1311**, Madame la Députée Octavie Modert signale que le pétitionnaire ne vise pas un registre semblable à celui du Registre national des personnes physiques, mais qu'il lui importe de connecter différents registres pour renseigner automatiquement sur un changement d'adresse. Monsieur le Député Alex Bodry donne à considérer que pour des raisons de protection des données, une telle situation ne serait probablement pas admissible, d'autant plus si des registres non publics sont visés. Nonobstant ces remarques, la commission estime que de par la forme rien ne s'oppose à déclarer la pétition 1311 recevable.

Au sujet de la **demande de pétition publique 1315**, relative à la suppression des tickets de caisse en papier à l'occasion de paiements effectués à la caisse des commerces, les députés constatent que dans certains pays, notamment en Italie et en Belgique, de telles souches constituent une preuve de paiement et sont réclamées par les autorités fiscales. Une solution dématérialisée semble être envisageable. En dehors des considérations sur le fond de la demande, celle-ci ne présente aucun élément de forme qui s'oppose à ce que la pétition publique 1315 soit déclarée recevable.

La **demande de pétition publique 1316** a comme objet un travail de recherche historique au sujet des situations qui prévalaient dans les foyers et internats au Luxembourg, pour la période des années 1950 à 1975.

Madame la Présidente estime que la motivation, telle qu'elle est formulée par l'auteur de la pétition, pourrait laisser entendre que l'objet de l'analyse en question ne sont que les seules institutions catholiques. Elle estime que cette motivation ne correspond pas au but de la demande de pétition.

Monsieur le Député André Bauler demande à qui s'adresse la demande formulée par le pétitionnaire. Quelle instance devra se charger du travail historique demandé ? Si la

justice était visée, force est de constater que la Chambre des Députés n'est pas habilitée à lui imposer d'effectuer un tel travail.

Madame la Députée Octavie Modert estime que l'intention du pétitionnaire est de commanditer un travail au sujet des instituts étatiques d'une part et religieux d'autre part. Elle estime que la demande devient claire si le pétitionnaire accepte de généraliser ses formulations. Madame la Députée estime encore qu'il subsiste la question de savoir quelle autorité est appelée à se charger du travail d'analyse historique visé.

Monsieur le Député Marco Schank se demande également à qui s'adresse la présente demande de pétition publique.

Monsieur le Député Alex Bodry pense que toute sorte d'internats sont visés. Il est d'avis que la demande ne s'adresse pas à la justice car les faits qui pourraient surgir lors d'un tel examen et qui concernent la période des années 1950 à 1975, risquent d'être prescrits. L'orateur comprend que le pétitionnaire vise un travail historique qui, le cas échéant, pourrait s'effectuer dans le cadre d'une commission spéciale.

Monsieur le Député Gusty Graas estime également que le genre de travail visé s'apparente à des rapports qui ont déjà été élaborés par le passé sous l'égide de la Chambre des Députés. L'orateur est d'avis qu'il appartiendra, le cas échéant, à la politique de charger un historien d'effectuer une telle recherche. L'orateur est toutefois d'accord pour demander au pétitionnaire de reformuler son texte afin de clarifier l'objet de l'étude demandée. S'agit-il des institutions en général ou s'agit-il des seules institutions catholiques ? Finalement, la question de savoir à qui s'adresse la demande n'est pas décisive.

Monsieur le Député Marc Hansen considère que l'analyse demandée concerne en effet une période reculée et offre certainement la possibilité de bénéficier de l'ouverture de bon nombre d'archives qui peuvent contribuer à alimenter ledit travail de recherche. L'orateur est d'avis que l'auteur de la pétition devrait clarifier davantage le but recherché.

Madame la Présidente exprime son irritation que le débat public sur l'abus d'enfants et la violence envers des enfants se limite souvent aux institutions catholiques, alors que d'autres endroits sont également en cause.

Monsieur le Député Marco Schank rappelle que certaines communes ont été les titulaires de foyers et d'internats.

Madame la Députée Lydia Mutsch signale que le pétitionnaire a parfaitement le droit de demander un travail historique au sujet de n'importe quelle institution qu'il juge importante à cet effet.

Monsieur le Député André Bauler rappelle que le pétitionnaire parle dans son texte des établissements étatiques d'une part et des établissements catholiques d'autre part.

Monsieur le Député Gusty Graas pense que seul l'alinéa consacré à la motivation de l'intérêt général est à reformuler. L'orateur signale qu'il serait judicieux de remplacer le terme « étatique » par le terme « public ».

Madame la Présidente et Madame la Députée Octavie Modert estiment que la motivation pourrait en effet être formulée de manière plus générale.

Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo estime que la population a un intérêt à connaître les faits. Il estime que le but d'analyser les survenances dans les institutions catholiques est admissible.

Monsieur le Député André Bauler pense que le pétitionnaire pourrait viser des institutions publiques d'une part, et privées, d'autre part.

Monsieur le Député Gast Gibéryen pense que toutes les institutions sont visées et qu'il convient de clarifier cet élément. Le terme « privé » désigne alors l'ensemble des institutions non publiques visées.

Le pétitionnaire sera prié de reformuler sa pétition en clarifiant la motivation de l'intérêt général.

Concernant la **demande de pétition publique 1322**, à laquelle le pétitionnaire avait joint une série d'annexes, comprenant des tableaux explicatifs et des traductions de sa pétition, les membres de la Commission des Pétitions acceptent de déclarer recevable la pétition en tant que telle, mais à l'exclusion des annexes. La commission estime en l'occurrence que le contenu des annexes comporte par endroits des affirmations erronées et intenables et étend indûment le champ réservé aux pétitionnaires pour exposer leur demande.

4. Suivi des pétitions en cours d'instruction

EXAMEN DES PETITIONS ORDINAIRES

Les membres de la commission décident d'aviser favorablement les pétitions ordinaires suivantes :

Pétition 1310 – Taux de chômage au Luxembourg

Dépôt: le 18.06.2019 à 19:02

Pétitionnaire: José Rodrigues

Pétition 1313 – L'obligation pour toute personne qui veuille passer le permis de conduire d'avoir une formation premier secouriste

Dépôt: le 21.06.2019 à 15:50

Pétitionnaire: Sergio Dias

Pétition 1320 – Schoulfräi am ganze Land ab 30 Grad

Dépôt: le 26.06.2019 à 18:08

Pétitionnaire: Sharon Weis

Les membres de la commission décident de transmettre les pétitions ordinaires aux ministres compétents en vue d'une prise de position. Les textes des trois pétitions précitées seront également transmis aux commissions parlementaires compétentes.

VALIDATION DE SIGNATURES (SEUIL NON ATTEINT)

La commission procède à la validation des signatures des pétitions publiques reprises ci-après. Les auteurs de ces pétitions seront invités à se prononcer sur un éventuel reclassement de leur pétition publique en pétition ordinaire.

Pétition publique 1280 - Vers une alternative écologique à l'inhumation et à la crémation : le droit à l'humusation

Signatures : 77

Doublons : 1

Pétition publique 1281 - Et muss verbuede ginn Reklammen ënnert d'Autoswischeren ze hänken

Signatures : 100

Doublons : 4

Pétition publique 1284 - Rendre le congé de paternité accessible pour les indépendants, les travailleurs intellectuels indépendants et les non-salariés en général

Signatures : 90

Doublons : 0

Pétition publique 1285 - Congé familial pour enfant malade non hospitalisé âgé de 13 ans accomplis à 18 ans non accomplis

Signatures : 90

Doublons : 4

Pétition publique 1286 - Érection d'un monument honorant la mémoire de S.A.R. le Grand-Duc Jean

Signatures : 315 (dont 159 signatures papier)

Doublons : 3

Pétition publique 1259 - Aboiement continu des animaux domestiques (chiens)

Dépôt: le 28.03.2019 à 11:34

Signatures : 82

Doublons : 0

Pétition publique 1264 - Aféierung vun enger genereller Impfflicht fir Klengkanner / Introduction d'une obligation vaccinale généralisée pour les enfants en bas âge

Signatures : 564

Doublons : 4

Pétition publique 1265 - Sanctionner le non-respect d'interdiction de dépassement pour les poids lourds

Signatures : 46

Doublons : 1

Pétition publique 1270 - La peine de prison pour pédophilie

Signatures : 300

Doublons : 6

DEMANDES DE RECLASSEMENT EN PETITIONS ORDINAIRES

La commission approuve les demandes de reclassement en pétition ordinaire suivantes :

Pétition publique 1185 - Droit à la pudeur des enfants dans les douches des piscines publiques (42 signatures)

Pétition publique 1262 - DROIT AUX CARAFES D'EAU GRATUITE DANS TOUS LES RESTAURANTS ET BARS (1465 signatures)

Note : En date du 17 août 2016, une prise de position négative a été émise par le Ministre de l'Économie concernant la pétition ordinaire 639 traitant du même sujet.

Pétition publique 1271 – Sanctions pour les publicités déposées dans les boîtes à lettres (174 signatures)

Les membres de la commission décident de transmettre les trois pétitions précitées aux ministres compétents en vue d'une prise de position.

CLÔTURES

La Commission des Pétitions procède à la clôture des pétitions suivantes :

Motif : Le pétitionnaire n'a pas réagi à la prise de position gouvernementale

Pétition 998 – Le contrôle de la mise en place de la récupération/tri des Déchets des Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) ménagers par les distributeurs des EEE ménagers

Pétition 1223 – D'Volljäregkeet op 17 erofsetzen

5. Divers

Pétition 1109 - Echelonnement des conditions d'octroi de la préretraite relative au travail de nuit et autres conditions de pénibilité

Réaction du pétitionnaire du 15 juin 2019 à la prise de position du Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire du 30 avril 2019

Madame la Présidente met en exergue qu'elle avait déjà signalé au moment de la réception de la prise de position du Ministre du Travail que celle-ci ne semblait pas tout à fait correspondre à la demande formulée par l'auteur de la pétition. La réaction du pétitionnaire sera transmise, aux fins qu'il appartiendra, à Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire.

*

Madame la Présidente informe les membres de la commission que Monsieur le Député Franz Fayot a adressé un courriel en date du 3 juillet 2019 au Secrétaire général de la Chambre pour lui faire part de son irritation ressentie lorsqu'il voulait signer une pétition par la voie du site Internet de la Chambre des Députés. Monsieur le Député Franz Fayot ressent les étapes de la démarche comme étant trop compliquées et décourageantes. Surtout des personnes qui ne sont pas habituées à utiliser l'outil

informatique risquent d'abandonner leur démarche de signature. En particulier, Monsieur le Député a signalé qu'il avait lancé une première tentative infructueuse par le moyen d'un iPhone et qu'il a ensuite poursuivi par le moyen d'un MacBook. Monsieur le Député se plaint plus précisément du captcha qu'il juge illisible. Il demande que le site devienne plus « user-friendly ».

Madame la Présidente demande aux membres de la commission de s'exprimer sur leurs expériences quant à l'utilisation du site Internet aux fins de signer une pétition.

Monsieur le Député Alex Bodry fait remarquer que le Secrétaire général adjoint de la Chambre a déjà soumis une réponse à Monsieur le Député Franz Fayot, dans laquelle il explique qu'à la suite des « Chamberleaks » un auditeur spécialisé avait demandé que le captcha soit rendu plus exigeant à déchiffrer, ceci pour des raisons de sécurité. Il apparaît que le Bureau de la Chambre avait décidé de transposer les recommandations dudit auditeur.

Monsieur le Député Marc Goergen signale qu'il avait signé une pétition à l'époque où il n'était pas encore membre de la Chambre des Députés et que l'exercice lui semblait facile.

Madame la Présidente signale qu'à son avis le nombre de signatures reçues a diminué de manière importante.

Monsieur le Député Marco Schank estime qu'il convient de donner immédiatement une suite au problème soulevé.

Monsieur le Député Marc Hansen estime également que ce problème est important et urgent. Il signale qu'il avait également signé une pétition lorsqu'il n'était pas encore mandataire. Monsieur le Député pense toutefois qu'en tant que membres de la Chambre, les Députés sont assez mal placés pour s'adresser en quelque sorte une pétition à soi-même. L'orateur suggère en conséquence de donner aux fractions le message qu'il serait opportun que les Députés s'abstiennent de signer des pétitions. Par ailleurs, l'orateur reconnaît qu'il est important d'assurer une certaine sécurité quant à l'identification d'un signataire pour éviter ainsi au mieux des abus et des tricheries.

La Commission retient la suggestion de Monsieur le Député Marc Hansen, à savoir que les fractions doivent informer leurs membres que même si l'on ne peut interdire à un Député de souscrire une pétition, il convient de considérer que la Chambre est receveur des pétitions et qu'il vaut dès lors mieux, dans le chef des Députés, éviter de revêtir le rôle d'un signataire.

Madame la Députée Octavie Modert constate que le Code (Captcha) n'est effectivement pas facilement déchiffrable.

Monsieur le Député Marc Hansen donne à considérer qu'il convient d'assurer que l'application soit lisible sur toute sorte de support informatique.

L'orateur s'informe sur le contrôle effectué pour s'assurer de l'identité d'un signataire et de son droit de souscrire une pétition. Monsieur le Député Marco Schank explique que ce contrôle est effectué par une consultation du Registre national des personnes physiques effectuée par les services de l'administration parlementaire.

Monsieur le Député Marc Goergen estime que le site Internet apparaît peu compliqué. Il pense toutefois qu'en ce qui concerne le captcha, d'autres solutions peuvent être

trouvées.

Madame la Présidente exige que le captcha soit modifié de façon à ce qu'une personne non accoutumée à l'usage de l'outil informatique puisse facilement s'en servir. Elle souligne l'urgence de la question et s'attend à des solutions qui puissent être soumises lors de la prochaine réunion de la Commission des Pétitions.

Monsieur le Député Marc Goergen soulève encore la question de personnes handicapées et de leurs possibilités d'utiliser l'application visée.

*

Madame la Présidente rappelle la tenue d'un débat public relatif à la pétition 1156 « Fir e Verbuet vun der Klappjuegd ! », le 5 juillet 2019.

Monsieur le Député Gusty Graas estime qu'il convient de rappeler aux députés par la voie des secrétariats des groupes et sensibilités politiques qu'il ne s'agit pas de présenter des positionnements des partis politiques à l'occasion de ce genre de débat public.

*

La prochaine réunion est fixée au 17 juillet 2019, à 10:30 heures.

La première réunion qui suit la période estivale est fixée au 18 septembre 2019, à 10:30 heures.

Les deux convocations seront adressées en même temps aux membres de la commission.

Luxembourg, le 03 juillet 2019

Le Secrétaire-administrateur,
Joé Spier

La Présidente de la Commission des Pétitions,
Nancy Arendt épouse Kemp